Conditions Générales d'Inscription

Les présentes conditions générales d'inscription s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription d'un exposant (l'« Exposant ») **sur le stand de Visit Paris Region durant l'édition 2027 du salon Destinations Nature** qui se déroulera du 11 au 14 mars 2027 à Paris Expo Porte de Versailles (ci-après l'« Evènement ») organisé par Choose Paris Region, association loi 1901, (SIRET 802 060 814 00034) sis 2 rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, et représentée par son Directeur général, M. Baptiste ORLANDINI.

Le fait de s'inscrire à l'Evènement implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales.

1- Inscription nominative

L'inscription est individuelle, nominative et non cessible. En aucun cas elle ne peut être échangée ou cédée en cas d'absence de l'Exposant.

2- Modalités de l'inscription

Les inscriptions se font en complétant le formulaire d'inscription de saisie en ligne.

3- Montant des droits d'inscription

Les tarifs sont indiqués dans le devis transmis par Choose Paris Region et auquel les présentes conditions générales sont annexées.

4- Validation et confirmation de l'inscription

Le devis et les présentes conditions générales dûment signés constituent les seuls supports « contractuels ».

Choose Paris Region enverra une pré-confirmation d'inscription par email auprès de chaque Exposant, la confirmation ne sera définitive qu'après la signature du devis et des présentes conditions générales.

5- Conditions et délais de paiement

L'Exposant réglera, à terme échu, les sommes dues sur présentation d'une facture envoyée par Choose Paris Region. Dans le cas où la facture doit faire apparaître une référence, l'Exposant transmet cette information à Choose Paris Region **obligatoirement** dès la signature du devis.

Le règlement de la facture se fait par virement aux coordonnées bancaires indiquées sur la facture, dans les 30 jours à compter de la réception de cette dernière.

6- Engagement de l'Exposant

L'Exposant s'engage à être présent durant toute la durée de l'Evénement.

7- Report de l'Evènement en raison d'une cause de force majeure

Dans l'hypothèse où, en raison d'un évènement de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil, le salon Destination Nature ne peut avoir lieu aux dates prévues, Choose Paris Region se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'Evènement. Dans le cas du report, elle en informera les Exposants dans les 72h suivant la survenance de l'évènement de force majeure. Le devis signé par l'Exposant sera automatiquement transféré aux nouvelles dates de l'Evènement. En cas d'impossibilité de participer à l'Evènement reporté, l'Exposant peut demander l'annulation de son inscription sans frais, s'il en informe Choose Paris Region 2 mois avant l'Evènement.

8- Utilisation du logo

L'Exposant autorise Choose Paris Region à titre non exclusif, personnel et gracieux, à utiliser, reproduire, représenter et à diffuser ses marques verbales et figuratives (en ce entendu le logo) pour une durée de 12 mois à compter de la date d'inscription.

Le logo sera utilisé sur les sites internet de Choose Paris Region, ainsi que sur tout support de communication lié à l'Evènement.

Choose Paris Region s'engage à reproduire la Marque en respectant strictement ses éléments, sa typographie, ses couleurs et ses proportions.

9- Droit à l'image

L'Exposant est informé que des photographes ou vidéastes mandatés par Choose Paris Region seront présents pour prendre des photos de l'Evènement. Les prises de vue seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et dans le respect de la vie privée des participants. Les photographies ou les vidéos seront diffusées sur les réseaux sociaux et sites internet de Choose Paris Region afin de promouvoir l'Evènement.

Avec le consentement de l'Exposant et de ses représentants présents lors de l'Evènement, recueilli sur un formulaire séparé, des photos individuelles de l'Exposant pourront être prises aux fins de promotion et d'illustration des actions de Choose Paris Region. Ces photos pourront être diffusées sur les réseaux sociaux et sites internet de Choose Paris Region et du Paris Images Production Forum pendant une durée de 3 ans. L'autorisation est consentie à titre gratuit.

Les Exposants qui souhaitent effectuer des prises de vue et/ou de son, des Exposants et/ou des Participants lors de l'Evènement, doivent en informer préalablement par écrit Choose Paris Region. Les Exposants feront leur affaire personnelle des autorisations nécessaires et garantissent Choose Paris Region de tout recours et/ou réclamations de tout tiers, notamment sur le fondement du droit à l'image.

10- Informations sur les données personnelles

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription font l'objet d'un traitement de données dont la finalité est de gérer l'inscription de l'Exposant à l'Evènement. Choose Paris Region s'engage à traiter les données de l'utilisateur dans le respect de la règlementation en vigueur et notamment conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée et au règlement européen sur la protection des données (2016/679) du 27 avril 2016.

Choose Paris Region via son Directeur général est responsable du traitement des données personnelles.

Avec le consentement de l'Exposant recueilli sur la page d'inscription, ces données pourront être utilisées pour envoyer des communications sur l'action de Choose Paris Region, des invitations à des évènements.

Les données concernant les Exposants sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la date d'inscription, et sont enregistrées dans un fichier informatisé, hébergé en Europe.

L'Exposant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données, de limitation, d'opposition au traitement. L'ensemble de ces droits peut être exercé auprès de Choose Paris Region en contactant le DPO à l'adresse suivante : dpo@chooseparisregion.org.

L'Exposant a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL).

11- Sécurité

L'Exposant est tenu de respecter scrupuleusement les mesures d'ordre intérieur propres à l'Evènement et toute mesure de sécurité prescrite par Choose Paris Region, l'organisateur du salon ou toute autorité compétente.

Toute infraction à ces obligations entraînera l'exclusion de l'Exposant contrevenant et la fermeture de son stand, sans indemnisation.

12- Assurance

Les Exposants sont tenus d'assurer le matériel, le mobilier et les marchandises qu'ils exposent sur leur stand, et doivent souscrire, à leurs frais, une assurance couvrant les risques qu'eux-mêmes et leur personnel encourent ou font courir à des tiers, pour toute la durée de l'Evènement.

Choose Paris Region ne répond pas des dommages que les Exposants et leur personnel pourraient subir et/ou occasionner à des tiers. **Choose Paris Region n'encourt aucune responsabilité notamment en cas de perte, de vol ou dommage des matériels et objets de toute nature entreposés ou utilisés sur les stands des Exposants.**

L'Exposant par le seul fait de sa participation déclare renoncer à tout recours que lui-même ou ses assureurs serait en droit d'exercer contre Choose Paris Region ou les autres Exposants.

Les Exposants sont tenus de fournir à Choose Paris Region, avant le 15 janvier 2027, une attestation d'assurance.

13- Attribution de juridiction

En cas de litige, l'Exposant et Choose Paris Region s'engagent à coopérer avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable.

Dans l'hypothèse où l'Exposant et Choose Paris Region ne parviendraient pas à trouver un accord à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente du ressort de la cour d'appel de Paris.

Fait le

Signature de l'Exposant

Nom de l'établissement :

Prénom, Nom et qualité du signataire :